



LE PARRAINAGE



Comment ça fonctionne ?

Vous connaissez une personne qui souhaite aménager son intérieur avec du mobilier haut de gamme ou bien réaliser un projet de décoration, de rénovation ou de construction ?

Si votre filleul concrétise son projet avec notre équipe, nous vous remercions avec **une gratification pouvant atteindre 300 €** sur votre prochain achat ou service d'accompagnement !

Quelles sont les modalités ?

Le parrain envoie le lien du **formulaire google forms** à remplir par son filleul, Le filleul sera recontacté par notre équipe afin de fixer un premier rendez-vous.

La **gratification** pour le parrain est effective à la concrétisation du projet de son filleul et proportionnelle au montant total du projet.

Quels sont les avantages ?

Le parrain bénéficie d'un bon de :

100 € pour un montant TTC allant jusqu'à 3 000 €

150 € pour un montant TTC compris entre 3 001 € et 5 000 €

200 € pour un montant TTC compris entre 5 001 € et 7 500 €

250 € pour un montant TTC compris entre 7 501 et 10 000 €

300 € pour un montant TTC supérieur à 10 000 €

Le filleul bénéficie d'une **remise exceptionnelle de bienvenue** sur sa première commande et/ou accompagnement.

Et les conditions d'éligibilité ?

- ▶ Le Parrain n'est pas limité en nombre de parrainages, mais ne peut pas se parrainer lui-même.
- ▶ Un filleul ne peut être recommandé que par un seul Parrain.
- ▶ En cas de multiplicité de parrains, seul le premier parrain à avoir transmis les coordonnées du filleul sera pris en compte.
- ▶ Le filleul ne doit pas avoir eu de contact avec la société Versusmobili depuis au moins deux ans avant l'inscription.

Protection des données

Les informations communiquées dans le cadre du programme de parrainage sont exclusivement utilisées afin de contacter le filleul au sujet de son projet d'aménagement. Elles sont traitées conformément au RGPD et ne sont jamais revendues à des tiers.